Centre Social Mosaïque

31, Place des écoles 01320 CHALAMONT Tél : 04 74 61 73 35

accueil@csmosaigue.fr

www.csmosaique.centres-sociaux.fr



Règlement intérieur – Accueil de loisirs ADOS Applicable du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024

L'accueil de loisirs ados du centre social Mosaïque accueille les jeunes de 10 à 17 ans. Il vise à favoriser la mixité sociale et de permettre l'accès à toutes les familles aux structures de loisirs. Pour ce faire le centre social Mosaïque a mis en place une tarification adaptée en fonction des quotients familiaux.

Les jeunes sont accueillis sous la responsabilité d'animateurs diplômés, conformément à la réglementation en vigueur.

L'accueil de loisirs ados se décline en 3 types d'accueil :

- Le CAP'ADOS : Accueil extrascolaire vacances
- Le local jeunes varaxois : Accueil périscolaire 11-15 ans
- Le J', camion des ados : Accueil périscolaire 10-15 ans

Pour chacun de ces accueils, les lieux, jours d'ouverture et horaires, modalités d'inscription et d'accueil sont décrites ci-dessous.

Le CAP'ADOS: Accueil extrascolaire vacances

Public accueilli

Tous les jeunes de 11 à 17 ans.

Période de fonctionnement et horaires

L'accueil de loisirs de Chalamont fonctionne chaque vacance scolaire de 9h30 à 22h, selon le programme d'activité avec une période de fermeture du 3 août au 25 août 2024.

L'accueil de loisirs de St-Paul-de-Varax fonctionne chaque vacance scolaire, les jeudis de 9h30 à 17h30 et les vendredis de 18h à 22h avec une période de fermeture du 3 août au 25 août 2024.

Lieu d'accueil

Centre Social - 31 place des écoles - 01320 CHALAMONT

Tél: 04 74 61 73 35 – Numéro d'urgence ALSH à utiliser hors ouverture de l'accueil: 06 35 84 33 40. L'accueil peut être délocalisé notamment lors de sorties.

Salle Alice Cornet - 14 place Louis Jourdan - 01240 SAINT PAUL DE VARAX

Tél: 04 74 61 73 35 – Numéro d'urgence ALSH à utiliser hors ouverture de l'accueil: 06 35 84 33 40. L'accueil peut être délocalisé notamment lors de sorties.

Modalités d'accueil

Accueil sur inscription par les familles.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font uniquement auprès des services du centre social, soit par mail ou par téléphone et à l'aide des documents disponibles sur notre site internet : https://csmosaique.centres-sociaux.fr/res-sources/#ieunesse

Elles pourront aussi être déposées auprès de l'accueil du centre social dans les temps prévus à cet effet.

Les inscriptions sont ouvertes trois semaines avant le début des vacances.

Par souci de qualité de l'accueil, les inscriptions et les modifications doivent se faire si possible au plus tard 5 jours avant le jour d'accueil souhaité sous réserve des places disponibles.

Pour tous les temps d'accueil et si les délais ci-dessus ne sont pas respectés (hors journée spécifique), l'association se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le respect de la qualité éducative recherchée.

Pour toute annulation au-delà des délais ci-dessus, aucun remboursement ni avoir ne sera fait, sauf dans le cas d'une annulation pour raison médicale avec transmission du certificat médical de l'enfant au centre, un avoir sera alors réalisé. Ce certificat doit être remis au centre social dans les 48h suite au 1^{er} jour d'absence. Les annulations non justifiées seront facturées à 100%.

Pour tout changement, vous pouvez le faire en venant à l'accueil du centre social ou en appelant au 04 74 61 73 35/06 35 84 33 40, ou par mail à l'adresse suivante : accueil@csmosaigue.fr

Tarifs et facturation

Concernant l'accueil de loisirs sur les mercredis périscolaires et les vacances, le centre social se doit d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources, des lieux d'habitations et des activités.

Les grilles tarifaires se présentent ainsi, pour exemples :

Les grilles tarifaires se presentent ainsi, pour exemples :													
Quotient familial		0-500		501-750		751-1000		1001-1500		1501-2000		+ de 2000	
Tarifs													
Activité type veillée													
Habitants ex canton	Habitants extérieur	2€	5€	3€	6€	3€	6€	4€	7€	4€	7€	5€	8€
Activité type création artistique													
Habitants ex canton	Habitants extérieur	5€	7€	6€	8€	7€	9€	8€	10€	9€	11€	10€	12€
Activité type cani-rando													
Habitants ex canton	Habitants extérieur	10€	14€	12€	16€	14€	18€	16€	20€	18€	22€	20€	24€
Activité type walibi													
Habitants ex canton	Habitants extérieur	15	21€	18€	24€	21€	27€	24€	30€	27€	33€	30€	36€
Séjour d'été													
Habitants ex canton	Habitants extérieur	150	180€	180€	210€	210€	240€	240€	270€	270€	300€	300€	330€
Séjour réseau jeunes													
15€													
Organisation de Projet													
						Gratuit	•						

Les familles devront communiquer leur numéro d'allocataire au centre social. Si vous n'êtes pas en mesure de nous communiquer ce numéro, il faudra nous fournir votre avis d'imposition de l'année N-2 afin que nous puissions calculer la tranche tarifaire applicable. Si vous ne nous communiquez pas ces éléments avant le 1^{er} jour d'accueil, nous devrons appliquer le tarif le plus élevé.

Facturation:

Une facture mensuelle sera établie en fin de mois.

Seul, le service comptabilité du centre social peut modifier une facture, sous réserve de justificatifs. La facture sera transmise par mail, sauf pour les familles n'ayant pas d'adresse mail.

Le règlement est à faire parvenir à l'association au plus tard le 15 du mois de la date de facturation. Si le règlement n'est pas parvenu à l'association dans le délai imparti, l'association se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant, après avoir toutefois effectué une relance auprès de la famille. Un encaissement décalé peut être sollicité (fin de mois maximum). Le règlement par virement sera à privilégier (demander le RIB à l'accueil du Centre social). Les familles peuvent enfin payer par « chèques jeunes », ANCV, espèces ou chèques. Dans ce cas il s'effectue auprès de la personne salariée du centre social en charge de l'accueil, ou pourra aussi être déposé dans la boîte aux lettres.

Les familles doivent impérativement mentionner le numéro de facture si elles payent par virement, ou joindre le bordereau de leur facture si elles payent par un autre moyen de paiement.

Le local jeunes varaxois : Accueil périscolaire 11-15 ans

Public accueilli

Tous les jeunes âgés de 11-15 ans.

Période de fonctionnement et horaires

Tous les vendredis en période scolaire de 17h30 à 19h30

Lieu d'accueil

Salle Alice Cornet - 14 place Louis Jourdan - 01240 SAINT PAUL DE VARAX

Tél: 04 74 61 73 35 – Numéro d'urgence ALSH à utiliser hors ouverture de l'accueil: 06 35 84 33 40.

L'accueil peut être délocalisé notamment lors d'activités extérieur (city stade par exemple)

Modalités d'accueil

Le local jeunes Varaxois est un accueil libre ainsi après une inscription annuelle auprès du centre social par les familles, les jeunes n'ont pas besoin de s'inscrire pour chaque vendredi. Ils peuvent arriver et partir quand ils le souhaitent dans la mesure des horaires d'ouverture du local.

Une feuille d'émargement est à signer par le jeune à son arrivée et à son départ.

En fonction de ce qui est indiqué sur la fiche d'inscription, le jeune peut soit rentrer seul chez lui soit être récupéré par son parent ou toute personne mentionnée sur la fiche d'inscription.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font uniquement auprès des services du centre social, tout au long de l'année et à l'aide des documents disponibles sur notre site internet : https://csmosaique.centres-sociaux.fr/res-sources/#jeunesse

Elles pourront être envoyées par mail à l'adresse suivante : <u>accueil@csmosaique.fr</u> ou remises en main propre à l'animatrice jeunesse du local.

Pour des raisons d'organisation et de qualité éducative de l'accueil, l'animatrice jeunesse du local peut refuser d'accueillir un jeune si l'effectif maximum de jeunes est atteint, de par la réglementation en vigueur.

Tarifs et facturation

Ce service n'est pas soumis à tarification. Il est gratuit, outre l'adhésion au centre social (10 € pour l'ensemble de la famille, valable de septembre à août).

Le J', camion des ados : Accueil périscolaire 10-15 ans

Public accueilli

Tous les jeunes âgés de 10-15 ans.

Période de fonctionnement et horaires

Tous les mercredis de 14h à 17h de février à novembre

Lieu d'accueil

En itinérance sur les communes de Chalamont, St-Nizier-le-désert et Châtillon-la-palud Lieu d'implantation : au city stade (Chalamont, St-Nizier-le-désert) ou devant la mairie (Châtillon-la-palud) Tél : 06 35 84 33 40 ou 06 69 93 67 22.

Modalités d'accueil

Le camion jeunesse est un accueil de proximité libre ainsi les jeunes n'ont pas besoin de s'inscrire pour chaque mercredi. Ils peuvent arriver et partir quand ils le souhaitent dans la mesure des horaires de présence du camion.

Une feuille d'émargement est à signer par le jeune à son arrivée et à son départ.

Modalités d'inscription

Au bout de 3 participations il est demandé aux familles d'adhérer au centre social à l'aide des documents disponibles sur notre site internet : https://csmosaique.centres-sociaux.fr/ressources/#jeunesse
Elles pourront être envoyées par mail à l'adresse suivante : accueil@csmosaique.fr ou remises en main propre à l'animatrice jeunesse.

Pour des raisons d'organisation et de qualité éducative de l'accueil, l'animatrice jeunesse peut refuser d'accueillir un jeune si la réglementation en vigueur concernant l'effectif maximum de jeunes est atteint.

Tarifs et facturation

Ce service n'est pas soumis à tarification. Il est gratuit.

Informations communes à tous les accueils

Maladie - Accidents - Médicaments

L'équipe pédagogique n'est pas une équipe médicale.

Maladie:

Tout enfant malade ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs. Après une maladie contagieuse entraînant une éviction, le centre social se réserve le droit de demander un certificat médical de non contagion.

Si un enfant est malade en cours d'accueil, les parents seront prévenus et doivent récupérer l'enfant dans la mesure du possible. Aucun remboursement n'est possible dans ce cas.

Dans le cas d'une annulation pour raison médicale avec transmission au centre du certificat médical de l'enfant (et non d'un parent) dans les 48h, un avoir sera réalisé.

L'équipe du centre social compte sur la bienveillance et l'honnêteté des parents quant aux maladies des enfants et rappelle que pour le bien-être de l'enfant et des autres, amener un enfant malade dans un espace collectif n'est pas facteur de son bien-être.

SI LE CENTRE SOCIAL VOUS CONTACTE POUR VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT, IL SERA IMPERATIF DE VENIR DANS LES PLUS BREFS DELAIS.

Médicaments:

Nous ne pouvors administrer de médicaments à l'enfant. Si vous ne pouvez interrompre un traitement, vous pouvez néanmoins nous remettre, le matin, les médicaments (marqués au nom de l'enfant) accompagnés du double de l'ordonnance et d'une autorisation parentale à administrer les produits confiés. Pour des raisons de sécurité, vous ne devez pas laisser de médicaments dans la poche ou le sac de votre enfant, ceux-ci devant être remis à l'équipe d'animation.

Régime alimentaire - cas particuliers :

Si votre enfant doit éviter un aliment particulier, vous devez le faire figurer sur la fiche sanitaire. Il en va de même pour tous les cas particuliers.

Accidents:

Pour les petites blessures, elles sont soignées sur place par le personnel qualifié. Pour les blessures plus importantes, les parents sont prévenus immédiatement afin qu'ils emmènent l'enfant chez le médecin. Pour les urgences, les pompiers sont appelés. La fiche sanitaire, donnée à l'inscription, doit contenir ces informations et doit être mise à jour. Cette mise à jour relève de votre responsabilité, tout comme le contenu que vous indiquez sur cette fiche ou éventuellement sa non-remise.

Modalités pratiques

Dossier d'inscription

Un enfant ne pourra participer aux activités de l'accueil de loisirs que si tous les documents demandés pour l'inscription ont été fournis :

- Fiche d'adhésion familiale
- Règlement de l'adhésion familiale (10 €)
- Attestation de responsabilité civile
- Fiche individuelle Ados
- Fiche sanitaire Ados
- Chèque de caution de 100 € par enfant accueilli (ce chèque pourra être encaissé en cas de retard de paiement)
- En cas de séparation ou de divorce, l'organisation de la garde ainsi que les documents la justifiant devront être communiqués à la responsable de la structure (copie du jugement).

Pour les réinscriptions d'une année sur l'autre, les familles doivent fournir un nouveau dossier ou passer au centre social pour vérifier l'ensemble de leurs données avec la secrétaire d'accueil.

Refus d'inscription

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont régis par des normes qui imposent des taux d'encadrement minimum et une superficie minimale par enfant. Il est possible que nous soyons amenés à refuser des inscriptions, même si elles sont demandées dans les délais définis ci-dessus, si cela nous amène en dehors du cadre législatif défini.

Transmission d'information:

Sous réserve de nous avoir communiqué votre adresse mail, le centre social vous fera parvenir toute information concernant son activité.

Les factures concernant l'accueil de loisirs et les programmes d'activités pourront vous être transmis par ce biais.

Droit d'image :

Le centre social peut utiliser ou diffuser toutes photographies, vidéos ou enregistrements sonores sur support papier ou internet concernant une personne, pour les besoins de communication du Centre social, avec l'autorisation de la personne concernée (les représentants légaux pour les mineurs). Il y a la possibilité de demander à enlever d'internet des photos qui ne conviendraient pas.

Ce règlement est porté à la connaissance des familles sur son site internet et disponible sur demande au centre social.

Fait à Chalamont, le 30 avril 2024 Pour une application du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024

La directrice du centre social, Elise SEBBAN-PERON



